À conserver précieusement!

Danville

DANVILLE
PROTECTION INCENDIE

GUIDE DE PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

TRANSPORT YERGEAU

Conteneurs • Déchets & rebuts
Enlèvement • Services de transport

934, route 255, Danville
QC J0A 1A0
819 879-4492

LOUIS D'OR
AUBERGE POUR AÎNÉS

RÉSIDENCE POUR AÎNÉS CERTIFIÉE

Autonomes et semi-autonomes

Location d'un studio ou d'une suite
Repas et collations
Distribution de médicaments
Entretien ménager et service de buanderie
Loisirs, ascenseur
Assistance à la personne (bain, toilette partielle, etc.)

114, RUE DANIEL-JOHNSON
DANVILLE
819 839-3306
direction@louisdor.ca
louisdor.ca

BEAUCHEMIN
INDUSTRIEL

TRANSFORMATION MÉTALLIQUE
et
MÉCANOSOUDURE SUR MESURE
◆
SECTEUR INDUSTRIEL

www.beaucheminind.com

Construction & Rénovation
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Sylvain Lampron inc.

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
• Construction neuve
• Rénovation
• Sinistre

345, boul. Coakley, Danville (Québec) J1T 3M7
819 578-3604

PALCO

- VENTE, ACHAT DE PALETTES USAGÉES
- FABRICATION DE PALETTES ET CAISSES
- RÉCUPÉRATION DE BOIS ET CARTON

819 363-9100
121, route 116 Ouest, Danville
palco-palette.com

S'intégrer autrement

RÉNOVATION GRIMARD 2014 INC.
RBQ: 5684-8815-01

Toitures
Portes et fenêtres
Finition intérieur et extérieur

Stéphane Grimard
président
Tél.: 819 879-6597
Cell : 819 574-9871

FÉDÉRATION DES Villages-relais DU QUÉBEC

PLUS QU'UN LABEL, LE RÉSEAU DES VILLAGES-RELAIS EST UNE ALLIANCE ENTRE SÉCURITÉ ET VITALITÉ !

En partenariat avec la Direction des parcs routiers du ministère des Transports, le réseau des Villages-relais a pour mission d'assurer la sécurité des usagers de la route et de minimiser les impacts de la fatigue au volant.

Ainsi, vous trouverez dans un Village-relais tous les services essentiels, offerts selon des horaires de haute et basse saison, pour vous ravitailler et repartir énergisés et en toute sécurité.

TABLE DES MATIÈRES

Mot du directeur du
Service de sécurité et incendies 4

Sécurité incendie

Votre numéro civique est-il visible? 5

Feux extérieurs -
faites bon voisinage ! 6

Huit comportements sécuritaires
à bien connaître 7

Les barbecues au propane 8

Le monoxyde de carbone TUE!
Protégez-vous 10

L'avertisseur de
monoxyde de carbone 12

Choisir, installer et vérifier
ses avertisseurs de fumée 17

L'extincteur portatif 19

Soyez branché sur votre sécurité 23

Vos pompiers 28

Sécurité civile

Dessinez votre plan d'évacuation 30

Préparez votre plan d'urgence 32

Trousse d'urgence 38

En cas d'incendie 41

En cas de longue panne
de courant en hiver 43

En cas de tempêtes violentes 45

LA VILLE DE DANVILLE
sur votre cellulaire
danville.ca/

1. DÉMARREZ VOTRE CAMÉRA
2. BALAYEZ L'ÉCRAN
3. CLIQUEZ SUR LE LIEN

Rédaction : Ville de Danville

Régie publicitaire : Éditions Média Plus Communication
Courriel : info@editionsmpc.ca • www.editionsmpc.ca

Impression : Imprimerie spéciale de la compagnie
Éditions Média Plus Communication

Dépôt légal :
Bibliothèque et
Archives nationales
du Québec 2023

FSC www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C103430

MOT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ ET INCENDIES

C'est avec enthousiasme que je vous présente notre guide de secours et prévention.

Le Service de sécurité et incendies de Danville a votre sécurité à cœur et avec ce guide, nous avons voulu donner des outils et références à la population de Danville.

Un guide à conserver pour la pertinence de l'information qui y est contenue. Vous trouverez dans ce guide les différents détecteurs, la préparation d'une trousse d'urgence, quoi faire lors d'un sinistre, bref une foule d'information utile.

Vous trouverez aussi à l'intérieur la présentation des membres du service incendie, une équipe passionnée, qui a pour mission de sauver des vies et les biens de leur communauté.

En terminant, je tiens à remercier la participation des annonceurs sans qui ce guide n'aurait pu être édité et remis gratuitement à tous les citoyens. Une fois de plus, ces industries et commerces de la région ont répondu à l'appel pour leur communauté.

Je vous invite à lire et conserver ce guide. Il pourrait un jour sauver votre vie ou celle d'un proche.

Bonne lecture!

Alain Roy | Directeur
Service de sécurité et incendies de Danville
info@danville.ca

VOTRE NUMÉRO CIVIQUE EST-IL VISIBLE?

Quelle est l'importance de bien identifier nos bâtiments?

Recommandations du Service de sécurité et incendies de Danville

Le numéro civique est d'une importance capitale lors d'une situation d'urgence.

Les chiffres doivent être d'une dimension minimale de 77 mm (3 po) de hauteur et de 10 mm (1/2 po) de largeur sur un fond contrastant. De plus, la plaque devra être installée en permanence en façade du bâtiment et être visible de la voie publique.

Exemple :

Un membre de votre famille est victime d'un arrêt cardio-respiratoire. Si la personne ne reçoit pas une défibrillation dans les huit (8) minutes suivant l'arrêt, celle-ci a beaucoup moins de chance de s'en sortir.

Toutes les secondes comptent. Un numéro civique complet, bien situé, éclairé et de la bonne dimension peut faire la différence dans le temps d'intervention des services d'urgence. Pensez-y !

Aidez-nous à vous localiser le plus rapidement possible. **« Un simple geste peut vous sauver la vie ».**

FEUX EXTÉRIEURS
FAITES BON VOISINAGE !

Les feux à ciel ouvert sont interdits sur l'ensemble du territoire.

Il est possible de faire des feux extérieurs dans des foyers conformes pour brûler du bois. Il est interdit de brûler des matériaux de construction.

Un permis doit être demandé lors de l'installation.

Recommandations du Service de sécurité et incendies de Danville

- Un foyer de maçonnerie équipé d'une cheminée d'au moins un mètre (1 m) munie d'un capuchon grillagé et dont les côtés ouverts du foyer sont fermés d'un pare-étincelles;
- Un foyer de conception commerciale, équipé d'une cheminée d'au moins un mètre (1 m) munie d'un capuchon grillagé et conçu spécialement pour y faire du feu;
- Un gril ou barbecue conçu pour la cuisson des aliments.

Le foyer extérieur ne peut être utilisé qu'aux conditions suivantes :

- Seul le bois peut être utilisé comme matière combustible;
- Les matières combustibles ne peuvent excéder la hauteur de l'âtre du foyer;
- Tout allumage de feu ou tout feu doit être constamment sous la surveillance d'une personne adulte;
- Toute personne qui allume ou qui permet que soit allumé un feu de foyer doit s'assurer qu'il y ait, sur place, un moyen pour éteindre le feu rapidement, notamment un seau d'eau, un tuyau d'arrosage, un extincteur ou tout autre dispositif semblable.

Un bon voisinage, commence par le respect en n'incommodant pas les voisins avec la fumée des feux extérieurs.
Pensez-y, la fumée voyage et entre dans les maisons.

► À titre d'information, voici un foyer conforme

HUIT COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES À BIEN CONNAÎTRE

LES BARBECUES AU PROPANE

L'utilisation du barbecue au propane comporte des risques importants de blessure, d'explosion et d'incendie. Il faut donc savoir comment l'utiliser, l'entretenir et l'entreposer en toute sécurité.

Transport de la bombonne en voiture

- Gardez la bombonne bien immobilisée en position debout.
- Assurez-vous que la valve de sécurité est bien fermée.
- Gardez une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert.
- Assurez-vous que les bombonnes de 20 kg (45 lb) sont munies d'un bouchon d'étanchéité.

Vérification du barbecue avant le premier usage de la saison

- Retirez toutes les pièces mobiles.
- Nettoyez l'intérieur et l'extérieur de l'appareil ainsi que les pièces mobiles.
- Aspergez les raccords d'eau savonneuse afin de déceler la présence de fuites.
- Faites remplacer les pièces défectueuses si des bulles se forment lors de l'ouverture du gaz : ces bulles confirment qu'il y a une fuite.
- Remplacez les bombonnes défectueuses ou âgées de plus de 10 ans en les remettant au distributeur de propane. Ne les jetez jamais au rebut, car elles pourraient exploser.

Utilisation du barbecue

- Lisez bien les instructions du fabricant.
- N'utilisez jamais un barbecue à l'intérieur.
- Laissez un mètre (trois pieds) entre le barbecue et la structure ou le mur.
- Pour démarrer le barbecue : ouvrez le couvercle, ensuite le gaz, puis un des boutons de contrôle et actionnez le bouton de démarrage.
- N'actionnez jamais le bouton de démarrage plus de deux fois.
- Surveillez en permanence un barbecue en fonction. Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne le déplacez pas lorsqu'il est allumé.
- Éteignez l'appareil en fermant d'abord le robinet de la bombonne et, ensuite, une fois la flamme éteinte, les boutons de contrôle.
- Après son utilisation, placez le barbecue loin d'une porte ou d'une fenêtre afin d'éviter l'infiltration de gaz dans la maison en cas de fuite.
- Ne laissez pas le barbecue dans un endroit frais et humide propice aux toiles d'araignée qui représentent un risque d'incendie dans les contrôles.

QUESTIONS SUGGÉRÉES POUR DISCUSSION

- **Connaissez-vous les risques associés à l'usage du barbecue?**
- **Comment transportez-vous la bouteille de propane?**
- **Avez-vous déjà utilisé le barbecue à l'intérieur de la maison?**
- **Avez-vous des avertisseurs de monoxyde de carbone?**

Quoi faire si le barbecue prend feu

- Fermez le robinet de la bombonne, si possible.
- Fermez le couvercle pour étouffer le feu.
- Composez le 9-1-1.
- Ne tentez pas d'éteindre le feu avec de l'eau. Utilisez un extincteur portatif approprié, comme celui à poudre de type ABC.
- Faites inspecter le barbecue par un professionnel avant de le réutiliser.

Quoi faire si la bombonne prend feu

- Si le feu se situe à la sortie du robinet de la bombonne, éloignez-vous rapidement et composez le 9-1-1. Ne tentez pas d'éteindre le feu.

Entreposage du barbecue

- Entreposez le barbecue à l'intérieur, comme dans le cabanon, mais sans sa bombonne.
- Rangez la bombonne dehors en position debout dans un endroit qui est hors de la portée des enfants. N'entreposez jamais la bombonne à l'intérieur.

LE MONOXYDE DE CARBONNE TUE! **PROTÉGEZ-VOUS**

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone (CO)?

Le monoxyde de carbone est un gaz responsable de plusieurs intoxications chaque année. L'intoxication au monoxyde de carbone peut entraîner des séquelles irréversibles ou la mort. Contrairement à de nombreux gaz, le monoxyde de carbone est invisible et inodore. Il n'irrite pas non plus les yeux ou les voies respiratoires.

Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut vous alerter de sa présence.

D'où vient le monoxyde de carbone?

Les appareils et les véhicules qui brûlent un combustible tel que l'essence, le diesel, le bois, le propane, le gaz naturel, le mazout (huile à chauffage), le naphte, le kérosène ou le charbon peuvent produire du monoxyde de carbone. Lorsque ces appareils et ces véhicules fonctionnent mal, sont mal utilisés (dans un endroit insuffisamment ventilé) ou sont mal entretenus, la quantité de monoxyde de carbone produite peut être dangereuse pour la vie ou la santé.

Voici quelques exemples d'appareils et de véhicules à combustible :

- Tout système de chauffage non électrique : fournaise, chaufferette, poêle, foyer.
- Des véhicules motorisés : voiture, moto, VTT, motoneige, etc.
- Des génératrices.
- De petits outils à moteur : scie à chaîne, compresseur, tondeuse, souffleuse, etc.
- Des électroménagers au gaz ou au propane : cuisinière, réfrigérateur, sécheuse, chauffe-eau.
- Des appareils de plein air : barbecue, lampe, réchaud, etc.

Qu'est-ce qu'une intoxication au monoxyde de carbone?

Lorsqu'il est respiré en grande quantité, le monoxyde de carbone remplace l'oxygène dans le sang ce qui empêche les organes et les tissus du corps de fonctionner normalement. Les systèmes cardio-vasculaire et nerveux sont principalement atteints

La gravité d'une intoxication dépend de plusieurs éléments :

- La concentration de monoxyde de carbone dans l'air.
- Le temps d'exposition.
- La sensibilité de la personne aux effets de ce gaz et son état de santé en général.

Comment reconnaître les signes et les symptômes d'une intoxication?

Une intoxication légère ou modérée provoque des symptômes ressemblant, surtout chez l'enfant, à ceux d'une grippe ou d'une gastroentérite, tels que des nausées, un mal de tête ou de la fatigue. Une intoxication plus grave conduit à une perte de conscience et éventuellement à la mort en quelques minutes seulement.

Une intoxication au monoxyde de carbone se produit plus rapidement chez certaines personnes dont :

- Les femmes enceintes et leur fœtus.
- Les nouveaux-nés et les enfants.
- Les personnes âgées.
- Les personnes souffrant de problèmes pulmonaires, respiratoires ou cardio-vasculaires.
- Les personnes anémiques.
- Les fumeurs.
- Les personnes pratiquant une activité intense dans un milieu contaminé au monoxyde de carbone et mal ventilé.

Les personnes endormies ou ayant consommé de l'alcool risquent de décéder par empoisonnement au monoxyde de carbone avant même d'en ressentir les symptômes. Évitez cette situation en installant un avertisseur de monoxyde de carbone dans votre maison, près des chambres à coucher.

LE SAVIEZ-VOUS?

- **Le meilleur moyen de vous protéger du monoxyde de carbone est de vous assurer périodiquement du bon état de vos appareils fonctionnant au combustible et de respecter les règles d'entretien et de sécurité inscrites dans les manuels d'utilisation. Faites toujours appel à du personnel qualifié.**
- **Pour votre appareil de chauffage, suivez les recommandations du guide de vérification du système de chauffage qui se trouve à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone.**

L'AVERTISSEUR DE **MONOXYDE DE CARBONE**

L'avertisseur de monoxyde de carbone est conçu pour déclencher une alarme avant que la concentration de ce gaz dans l'air intérieur soit dangereuse pour la vie ou la santé. Ainsi, les personnes exposées peuvent se protéger à temps. L'avertisseur de monoxyde de carbone est le seul moyen existant pour signaler la présence de ce gaz dans une résidence.

Vous pouvez vous procurer un avertisseur de monoxyde de carbone dans les quincailleries et les grandes surfaces. Les modèles proposés peuvent être simples (avertisseur de monoxyde de carbone) ou combinés (avertisseur de monoxyde de carbone et de fumée ou avertisseur de monoxyde carbone, de gaz naturel et de propane). Les prix varient généralement de 25 $ à 70 $.

LE SAVIEZ-VOUS?

- Même si une résidence est pourvue d'un avertisseur de monoxyde de carbone, les appareils à combustible qui s'y trouvent doivent être entretenus et utilisés de façon adéquate. L'avertisseur de monoxyde de carbone doit être considéré comme un outil de protection additionnel efficace pour éviter les intoxications et les décès.

Un avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone.

Votre avertisseur de monoxyde de carbone doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Un logo de certification.
- Une pile qui assure le fonctionnement de l'avertisseur en cas de panne électrique.
- Un avertisseur de pile faible.
- Un signal lumineux qui indique le bon fonctionnement de l'avertisseur.
- Un signal d'alarme lumineux et un signal d'alarme sonore si l'appareil détecte des quantités importantes de monoxyde de carbone.
- Un bouton test pour vérifier le bon fonctionnement de l'appareil.
- Un afficheur numérique de concentration de monoxyde de carbone, si votre résidence abrite une source permanente de ce gaz (ex. : appareil de chauffage à combustible).

Logo de certification

Assurez-vous de trouver sur l'avertisseur ou son emballage l'un des trois logos suivants :

Le logo de l'Association canadienne de normalisation (CSA) avec la mention CSA 6.19-01.

Le logo de la CSA montrant que l'avertisseur répond aux exigences de sécurité électrique (choc et incendie).

Le logo des Laboratoires des assureurs du Canada (ulc). Vous pouvez également trouver ce logo avec la mention ul2034 sur certains avertisseurs de marques américaines.

Dangers explosifs!

La seule circonstance où du monoxyde de carbone est produit sans qu'il y ait de combustion c'est lors de travaux d'excavation à l'explosif. Si de tels travaux sont réalisés près de chez vous, le monoxyde de carbone risquera de s'infiltrer dans votre résidence par la partie souterraine, à tout moment, même plusieurs jours après les travaux.

Pour éviter une intoxication au monoxyde de carbone lors de travaux d'excavation à l'explosif :

- Ayez un avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnel placé au sous-sol de votre domicile. Assurez-vous d'entendre l'alarme de n'importe quelle pièce de votre domicile lors d'un test préalable.
- Ventilez bien votre maison (deux fenêtres ouvertes pour créer un courant d'air) le jour des travaux d'excavation à l'explosif. Si vous avez un échangeur d'air, il devra être en mode « échange d'air » et en fonctionnement continu à un régime maximum pour au moins 48 heures.

L'AVERTISSEUR DE **MONOXYDE DE CARBONE**

Son installation

Installez votre avertisseur de monoxyde de carbone près des chambres à coucher afin d'entendre l'alarme dans votre sommeil.

Il est nécéssaire d'installer un avertisseur à chaque étage de la maison où il y a des chambres.

Vous pouvez aussi installer un avertisseur dans d'autres lieux d'utilisation ou de mise en marche d'appareils, de petits outils ou de véhicules à combustible (atelier, cabanon, chalet, roulotte).

Évitez toutefois les emplacements suivants :

- À l'intérieur du garage. Les avertisseurs de monoxyde de carbone actuellement offerts sur le marché sont trop sensibles et les concentrations de monoxyde de carbone augmentent trop rapidement dans un garage même si la porte de celui-ci est ouverte.
- Dans une pièce non aérée où sont entreposés des produits chimiques (solvant à peinture, décapant, chlore) qui pourraient endommager l'avertisseur.

Son entretien

Lisez bien le manuel d'utilisation de votre avertisseur de monoxyde de carbone pour connaître les règles concernant son entretien.

Généralement, les fabricants conseillent de :

- Nettoyer les avertisseurs de monoxyde de carbone tous les six mois. Il s'agit de passer doucement l'aspirateur, muni d'une brosse souple, dans les orifices du détecteur. Il ne faut pas toucher les capteurs avec l'embout en plastique de l'aspirateur.
- Vérifier régulièrement l'alimentation électrique ou la pile en mettant l'appareil à l'essai une fois par mois.
- Remplacer la pile de l'avertisseur aux changements d'heures, au printemps et à l'automne.

Les avertisseurs ont une durée de vie limitée et peuvent alors ne plus fonctionner convenablement en présence du gaz. Certains avertisseurs actuellement en vente sur le marché québécois ont une garantie de cinq ans et une date de remplacement, suggérée par le fabricant, de sept ans après l'installation.

Pour votre sécurité, respectez les dates de changement de pile et de remplacement de l'avertisseur.

L'AVERTISSEUR DE **MONOXYDE DE CARBONE**

Le déclenchement de l'alarme

Lorsque l'avertisseur sonne, même par intermittence, il s'agit d'une urgence. Cela signifie que du monoxyde de carbone est en quantité suffisante pour constituer un risque d'intoxication.

Des gestes à poser en cas d'urgence

Il s'agit d'une urgence quand :

- L'avertisseur de monoxyde de carbone sonne, même par intermittence.
- Des personnes présentent des signes ou des symptômes d'intoxication : maux de tête, nausées, étourdissements, faiblesse ou chute inattendue et évanouissement.
- En présence de signes ou de symptômes, évacuez immédiatement les lieux et demandez une assistance médicale. En l'absence de signes ou de symptômes, fermez l'alimentation en combustible, ouvrez les portes et les fenêtres, puis évacuez les lieux.

Composez le 9-1-1 ou appelez le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060.

Ne retournez pas à l'intérieur sans l'autorisation d'un pompier et des autorités de santé publique, même pour quelques minutes.

Québec

Pour obtenir plus d'informations, visitez le www.msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone.

CHOISIR, INSTALLER ET VÉRIFIER SES AVERTISSEURS DE FUMÉE

Quel avertisseur choisir?

À pile

- Optez pour un avertisseur à pile longue durée.

Électrique

- Choisissez un modèle avec une pile d'appoint en cas de panne de courant.
- Des avertisseurs interconnectés font gagner de précieuses secondes au moment d'évacuer. Peu importe où se trouve le feu, ils sonnent tous en même temps!

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone (CO), un gaz potentiellement mortel. Si votre domicile dispose d'appareils fixes à combustion (ex. : poêle à bois, fournaise au mazout) ou d'un garage adjacent, procurez-vous les deux types d'avertisseurs ou un avertisseur qui détecte à la fois fumée et monoxyde de carbone.

Recherchez ces logos!

Avertisseur de fumée

Avertisseur de monoxyde de carbone

Ces logos garantissent que vos avertisseurs répondent aux toutes dernières normes de sécurité canadiennes.

Où les installer?

- Installez des avertisseurs de fumée à chaque étage de la maison (corridors et aires communes), y compris au sous-sol.
- Placez vos avertisseurs loin des appareils de cuisson, des bouches d'aération ou des salles de bain.

Pour les personnes malentendantes, installez des avertisseurs de fumée avec une lumière stroboscopique. Il existe aussi des appareils d'alarme à vibration destinés à être placés sous l'oreiller ou le lit.

CHOISIR, INSTALLER ET VÉRIFIER SES AVERTISSEURS DE FUMÉE

Ils ne sont pas éternels…

Comment les vérifier?

Une fois par mois

- Vérifiez la pile en appuyant sur le bouton d'essai; un signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal est muet, changez la pile ou remplacez votre avertisseur s'il est défectueux.

Une fois par année

- Qu'il soit à pile ou électrique, vérifiez la capacité de votre avertisseur à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de lui. S'il ne sonne pas, remplacez-le.

La plupart des compagnies qui offrent un service d'avertisseurs reliés à une centrale font l'entretien et la vérification annuelle sur demande. Informez-vous!

Important

- Un avertisseur de fumée a une durée de vie de 10 ans.
- Un avertisseur de monoxyde de carbone a une durée de vie de 5 à 10 ans à partir de son activation. Consultez les directives du fabricant.

Vérifiez la date de fabrication de vos avertisseurs de fumée : si cette date est absente, remplacez-les dès aujourd'hui!

Attention!

- Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche sourdine de l'appareil.
- N'appliquez jamais de peinture sur l'avertisseur de fumée. S'il est peint, remplacez-le.

Responsabilités des propriétaires et des locataires

Les propriétaires doivent fournir des avertisseurs de fumée en bon état de marche et les locataires doivent les vérifier, les entretenir et remplacer les piles, s'il y a lieu.

PAS D'AVERTISSEUR, C'EST MORTEL!

L'EXTINCTEUR PORTATIF

Si l'avertisseur de fumée est le moyen le plus efficace pour vous sauver la vie, l'extincteur n'est pas à dédaigner : il peut s'avérer utile dans certaines situations. Si votre extincteur portatif date d'avant 1985, vous devez vous en débarrasser. Donc, si vous devez vous en procurer un, lisez ce qui suit...

Comment le choisir

Achetez un extincteur portatif portant le sceau d'homologation d'un organisme reconnu comme l'**ULC** (Laboratoires des assureurs du Canada).

- **L'extincteur doit avoir une capacité minimum de 2A10BC, l'équivalent d'un format de 4 ou 5 livres (selon le manufacturier)**

Choisissez un extincteur à poudre polyvalente :

Ce type d'appareil peut éteindre des feux tels que :

	► Matières combustibles	► Bois, tissus, papier, plastique et caoutchouc.
	► Liquides inflammables et gaz	► Gaz inflammables, propane, solvants, huiles et alcool.
	► Appareils électriques	► Ordinateur et télécopieur.
	► Métaux combustibles	► Magnésium, titane, sodium, lithium et potassium.
	► Huile de cuisson	► Huiles, graisses végétales et animales.

Lisez les instructions du fabricant.

- Assurez-vous de pouvoir manipuler l'extincteur. Certains peuvent être lourds.

L'EXTINCTEUR PORTATIF

Comment l'installer

Avant de l'installer, lisez bien les instructions. N'attendez pas une situation d'urgence pour apprendre comment l'utiliser.

- Vérifiez que le sceau et l'indicateur de manipulation ne sont ni brisés ni absents.
- Placez l'extincteur bien en vue et près d'une sortie. Toutefois, il ne doit pas être trop près d'une source potentielle d'incendie comme la cuisinière et les appareils de chauffage.
- Assurez-vous que les directives de fonctionnement sur la plaque signalétique de l'appareil sont bien visibles.
- Installez-le à portée de main, mais hors de portée des enfants.
- Ne le déposez jamais au sol.
- Installez-le sur un support prévu à cette fin, à au moins 10 centimètres (4 pouces) du sol et à un maximum de 1,5 mètre (5 pieds).
- N'y suspendez pas de vêtements ou autres objets.
- Ne retirez pas l'étiquette indiquant la date de la dernière inspection ou du dernier entretien.

Comment l'entretenir

- Tous les mois, les extincteurs doivent être soumis à une inspection visuelle.
- Vérifiez s'il est toujours à l'endroit désigné.
- Assurez-vous qu'il est bien visible et que son accès est bien dégagé.
- Vérifiez que les directives de fonctionnement sur la plaque signalétique de l'extincteur sont lisibles.
- Pesez ou soupesez-le afin de déterminer s'il est plein.
- Vérifiez si l'appareil porte des traces de rouille ou s'il est endommagé. S'il présente des signes de dégradation, de corrosion ou de fuite, ou encore d'obstruction des diffuseurs, vous devez vous en débarrasser (voir à la page 25 les consignes pour le jeter).
- Vérifiez la pression de l'extincteur : l'aiguille doit être dans le vert.
- Tous les ans, faites-le vérifier par une personne qualifiée.

N'appliquez pas de peinture ou tout autre produit sur l'extincteur portatif.

S'il est rechargeable, faites-le remplir tous les six ans et dès qu'il a été utilisé, ne serait-ce que quelques secondes. Si l'extincteur n'est pas rechargeable (usage unique), jetez-le après usage.

Comment l'utiliser

S'il y a un feu, faites d'abord évacuer le domicile, puis composez le 9-1-1.

Utilisez-le seulement sur un petit feu ou un feu naissant, si la pièce n'est pas remplie de fumée.

Assurez-vous d'abord d'être en sécurité.

- Retirez l'extincteur de son support.
- Soupesez l'extincteur pour vous assurer qu'il est plein et vérifiez si l'aiguille du manomètre est dans le vert.
- Placez-vous entre le feu et une sortie, près de celle-ci.
- Approchez-vous à 2 ou 3 mètres (7 à 10 pieds) du feu. Évitez d'être trop près de celui-ci. Si le feu est à l'extérieur, placez-vous dos au vent.
- Tirez la goupille en tournant et dégagez-la de son scellé au besoin.
- Décollez le boyau du cylindre, s'il y en a un, et orientez-le vers la base des flammes en appuyant à fond sur le levier.
- Faites des mouvements de gauche à droite à la base des flammes en couvrant la largeur du feu.
- Ne vous arrêtez que lorsque les flammes sont toutes éteintes ou que l'extincteur est vide.
- Évacuez les lieux si le feu ne s'éteint pas ou si la pièce se remplit de fumée.
- Composez le 9-1-1 si personne ne l'a fait et attendez l'arrivée des pompiers.

Saviez-vous qu'un feu double de volume toutes les minutes?

L'EXTINCTEUR PORTATIF

Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Il pourrait s'être propagé dans les murs ou dans la hotte de la cuisinière.

Comment le jeter

Appareil jetable à poudre chimique :

- Videz-le à l'extérieur. Assurez-vous cependant de le faire lors d'une journée sans vent. C'est une occasion en or de vous pratiquer.
- Allez le porter dans un écocentre, où il sera recyclé.

Appareil jetable au halon :

- Retournez-le au fabricant ou au fournisseur de services.

Appareil rechargeable de plus de 12 ans ou endommagé :

- NE VIDEZ PAS l'appareil.
- Apportez-le au fournisseur de services, qui en fera l'inspection. Si l'extincteur n'est pas réutilisable, le fournisseur indiquera sur l'appareil, au poinçon, qu'il est irréparable.
- Le fournisseur de services devra obtenir votre autorisation pour le détruire. Vous pourrez aussi le retourner vous-même au fabricant.
- Les extincteurs portatifs ne doivent être utilisés que pour des feux naissants.

SOYEZ BRANCHÉS SUR VOTRE SÉCURITÉ

Savez-vous reconnaître les dangers d'incendie?

Conseils pratiques pour votre installation ou vos appareils électriques

Les incendies liés à l'électricité sont souvent évitables. Pourquoi prendre des risques avec une rallonge surchargée ou une installation électrique mal entretenue?

MAUVAISE UTILISATION + **MAUVAISE INSTALLATION** = **DANGER D'INCENDIE!**

Branchez sans danger!

Les cordons de rallonge, les fils et les câbles :

- Utilisez la rallonge électrique de façon occasionnelle pour de courtes périodes. Pour une utilisation permanente ou pour une longue période ex. : tous les hivers, faites faire des travaux d'électricité par un maître électricien.
- Ne dénudez jamais les fils électriques.
- Ne camouflez jamais une rallonge sous un tapis.
- N'utilisez jamais un appareil ou une rallonge dont le cordon d'alimentation est endommagé, craquelé ou qui dégage une chaleur excessive.
- Ne fixez pas un fil électrique ou une rallonge avec des clous ou toute autre fixation inadéquate. Utilisez des attaches conçues à cette fin.
- Assurez-vous de la stabilité de vos appareils électriques de manière à éviter qu'ils chutent ou basculent et se retrouvent suspendus par leur cordon.
- Évitez de passer une rallonge par une porte ou une fenêtre.

LE SAVIEZ-VOUS?

- **Le tiers des causes connues des incendies relève de l'installation mécanique ou électrique. Les incendies peuvent être dus à l'usure, à une mauvaise utilisation ou à la non-conformité de l'installation.**

SOYEZ BRANCHÉS SUR VOTRE SÉCURITÉ

Les fiches et les prises de courant

- Ne coupez jamais la broche ronde conçue pour la mise à la terre et située sous les deux lames standards de la fiche, car elle est nécessaire pour votre sécurité si l'appareil devient sous tension.
- Assurez-vous que le cordon d'alimentation électrique n'est pas coincé ou écrasé.
- Réservez les prises multiples aux appareils à faible consommation comme les lampes de table, les radios ou les réveille-matins.
- Vérifiez annuellement le bon fonctionnement d'une prise électrique extérieure en appuyant sur le bouton « test » situé sur le disjoncteur ou sur la prise elle-même.
- Si une prise multiple est nécessaire en permanence, faites installer des prises additionnelles par un maître électricien.

Ne tombez pas dans le panneau!

Dégagement

- Assurez-vous que le panneau électrique ou tout autre équipement de branchement est accessible en tout temps. Laissez une distance de dégagement d'un mètre.

Remplacement d'un fusible ou réenclenchement d'un disjoncteur

- Le panneau électrique contient des fusibles ou des disjoncteurs nécessaires à votre sécurité, car ceux-ci interviennent en cas de surcharge et peuvent prévenir un incendie.
- Lorsqu'un fusible saute ou qu'un disjoncteur se déclenche, c'est souvent parce qu'il y a surcharge : trop d'appareils sont branchés sur la même prise. Dans ce cas, débranchez des appareils.
- Si vous remplacez un fusible, utilisez-en toujours un ayant les mêmes caractéristiques (type, nombre d'ampères).
- Lorsque vous emménagez dans une nouvelle résidence, n'hésitez pas à faire vérifier l'installation électrique par un maître électricien.

LE SAVIEZ-VOUS?

- **Selon la Loi sur les maîtres électriciens et la Loi sur le bâtiment, seul un maître électricien peut effectuer des travaux d'installation électrique chez vous.**

Éclairez-vous en toute sécurité...

À l'intérieur comme à l'extérieur!

- Gardez les tentures, les vêtements et tout objet inflammable loin des lampes à halogène. Celles qu'on utilise dans les luminaires sur pied (torchères), parce qu'elles sont très puissantes, deviennent particulièrement brûlantes.
- Ne déposez rien sur l'abat-jour d'un luminaire. La chaleur dégagée par l'ampoule de la lampe (jusqu'à 200 °C) peut enflammer les tissus, le papier, etc.
- Ne dépassez pas la puissance nominale des ampoules (exprimée en watts) indiquée sur le luminaire.
- À l'extérieur, faites installer un luminaire à l'épreuve des intempéries.
- Aussitôt la période des Fêtes terminée, rangez les lumières de Noël. À la belle saison, la chaleur et les rayons ultraviolets peuvent attaquer l'isolant des conducteurs ce qui pourrait à la longue provoquer un incendie.

Chauffez en toute sûreté

Les plinthes électriques

- Dégagez les rideaux, les tentures et les meubles des plinthes électriques. Suivez les recommandations des fabricants des appareils.
- Inspectez périodiquement l'intérieur des plinthes et retirez-en tout objet (papier, petits jouets, etc.) qui aurait pu s'y glisser.

Les chaufferettes portatives d'appoint

- Placez la chaufferette loin des meubles, des rideaux et des autres tissus et matériaux combustibles.
- Évitez de placer la chaufferette à un endroit où elle pourrait nuire à la circulation et se renverser.
- Assurez-vous qu'elle possède un dispositif de sécurité intégré qui l'arrête automatiquement si elle se renverse ou surchauffe.
- Branchez la chaufferette directement dans une prise de courant. N'utilisez pas de cordon de rallonge.
- N'utilisez pas de chaufferette portative de façon continue; faites installer un système de chauffage permanent conforme par une personne qualifiée.

SOYEZ BRANCHÉS SUR VOTRE SÉCURITÉ

En cas de panne de courant en hiver

Les pannes d'électricité sont normalement de courte durée. Si elles se prolongent quelques jours, surtout en hiver, les inconvénients sont plus graves, notamment pour votre santé et votre sécurité.

Se préparer à une panne de courant

Gardez chez vous, dans un endroit sûr :

- Une lampe de poche et des piles de rechange.
- Une radio à piles.
- Des chandelles ou une lampe à l'huile et le combustible recommandé.
- Un réchaud à fondue et le combustible recommandé.
- Un briquet ou des allumettes.

Si vous possédez un poêle à bois ou un foyer, approvisionnez-vous en combustible. Installez un avertisseur de monoxyde de carbone et vérifiez régulièrement son bon fonctionnement.

Pendant la panne

- Écoutez les nouvelles à la radio.
- Baissez les thermostats au minimum.
- Débranchez tous les appareils électriques et électroniques, sauf une lampe par étage, afin d'éviter une surtension des appareils au retour du courant.
- N'ouvrez pas inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur. Les aliments se conserveront ainsi durant 24 à 48 heures.
- Sauf avis contraire de votre municipalité, laissez couler un filet d'eau et actionnez la chasse d'eau à quelques reprises dans la journée afin de prévenir le gel des tuyaux.
- Si vous disposez d'un appareil de chauffage auxiliaire, allumez-le avant que votre domicile soit trop froid. Si vous devez le raccorder au conduit de cheminée utilisé pour l'appareil de chauffage habituel, fermez-le avant d'effectuer le raccordement.

PRENEZ GARDE…

- **N'utilisez jamais à l'intérieur des appareils de chauffage, d'éclairage ou des poêles conçus pour l'extérieur ou pour le camping, comme les barbecues au charbon de bois ou au propane, les chaufferettes de camping ou les poêles au propane. Ces appareils augmentent le risque d'incendie et dégagent du monoxyde de carbone, un gaz inodore, incolore et potentiellement mortel.**

Si vous utilisez une génératrice, observez les règles de sécurité suivantes :

- Suivez les instructions du fabricant.
- Fermez l'interrupteur principal de courant avant de la débrancher.
- Installez-la à l'extérieur, sur une base surélevée et non par terre, à l'abri des intempéries.
- Vérifiez que les câbles ne touchent pas l'eau et que les pinces de débranchement sont fixées aux bornes de la boîte à fusibles. Dans le doute, consultez votre fournisseur et faites un essai avant une panne.
- Assurez-vous que les gaz d'échappement ne reviennent pas dans votre domicile par une fenêtre ou un soupirail.
- Respectez la capacité de courant de l'appareil.
- Arrêtez la génératrice et laissez-la refroidir avant de refaire le plein.

Autres conseils d'usage avec toutes les installations électriques

- Faites remplacer toute installation électrique endommagée.
- N'appliquez aucune peinture ou autre produit sur votre installation ou vos appareils électriques.
- Faites remplacer les plaques murales des prises de courant et des interrupteurs si elles sont endommagées.
- Utilisez toujours des appareils électriques portant le sceau d'un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes.

POUR LA LISTE À JOUR, CONSULTEZ LE RBQ.GOUV.QC.CA.

Alain Roy
Directeur

Matthieu Roy
Directeur adjoint

Bobby Gauthier
Capitaine

Sylvain Lampron
Capitaine

Luc Perreault
Lieutenant

Olivier Belisle
Lieutenant

Pascal Boisvert
Chef aux operations

Alex Marcotte
Pompier

Alicia Grondin
Pompière

David Gosselin
Pompier

Francis Beauchemin
Pompier

Jean Francois St-Onge
Pompier

Jean Nicolas Belisle
Pompier

John Wayne Matthiews
Pompier

Johnathan Boucher Fortier
Pompier

Marc Andre Champagne
Pompier

Marco Laprade
Pompier

Mathiew Normandin
Pompier

Michael Lambert
Pompier

Simon Beauchemin
Pompier

William Corriveau
Pompier

Yanick Blais
Pompier

Yannick Grenier
Pompier

Zachary St-Hilaire
Pompier

Charles Antoine Lavigne - Pompier
Francis Cantin - Pompier
Keven Desrochers - Pompier
Marie-Eve Lefebvre - Pompier
Maxime Thibeault - Pompier
Patrick Lambert - Pompier

DANVILLE
PROTECTION INCENDIE

DESSINEZ VOTRE PLAN D'ÉVACUATION

- Dessinez le plan d'évacuation de votre maison en faisant participer vos enfants et tous autres occupants.
- Si vous êtes locataire, prenez connaissance de la procédure d'évacuation prévue par votre propriétaire. S'il n'y en a pas, avisez-le de l'importance d'en prévoir un.

Indiquez les éléments suivants sur votre plan

- Pour chaque pièce, deux sorties accessibles, si possible, comme une porte et une fenêtre.
- L'emplacement de tous les avertisseurs de fumée.
- L'emplacement des extincteurs portatifs.
- En pointillé, tous les trajets à partir de chaque pièce pour vous rendre dehors.
- Le point de rassemblement à l'extérieur généralement à l'avant de votre maison ou de votre immeuble.

Prévoyez aussi

- Comment évacuer des jeunes enfants et, s'il y a lieu, les personnes agées ou handicapées.
- Comment joindre le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre maison, par exemple en vous rendant chez un voisin.

Assurez-vous que

- Les sorties indiquées sur votre plan (portes, fenêtres, corridors, balcons, galeries ou cages d'escalier) sont dégagées en tout temps. Portez une attention spéciale :
  - aux objets encombrants dans les sorties, comme les jouets, le vélo et le barbecue;
  - à l'accumulation de neige qui peut obstruer certaines sorties.
- Les fenêtres qui peuvent servir de sorties :
  - ne sont pas obstruées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur;
  - sont déneigées et déglacées en hiver;
  - sont à une hauteur accessible pour un jeune enfant et que celui-ci connait la façon de les ouvrir;
  - sont équipées d'un moyen sécuritaire pour atteindre le sol à partir d'un étage supérieur, comme une échelle de secours.

Vos sorties doivent être accessibles en tout temps!

LE SAVIEZ-VOUS?

- **Les décès dans les incendies surviennent surtout la nuit pendant que tout le monde dort?**

AVERTIS, PRÊTS, SORTEZ!

Au son de l'avertisseur de fumée :

- Alertez sans délai les enfants et les autres occupants.
- Sortez de la maison sans perdre de temps.
- Rendez-vous au point de rassemblement et vérifiez que personne ne manque à l'appel.
- Appelez le 9-1-1 et attendez les pompiers au point de rassemblement.
- Ne retournez jamais à l'intérieur, même pour sauver une personne ou un animal, ou pour récupérer vos effets personnels. Les pompiers sont équipés pour ça.

Mais

Si la porte de la pièce où vous vous trouvez est chaude au toucher :

- Ne l'ouvrez pas.
- Bloquez le passage de la fumée au pied de la porte avec un linge ou un vêtement.
- Signalez votre présence à la fenêtre.

S'il y a beaucoup de fumée :

- Marchez à quatre pattes pour respirer le moins possible de fumée toxique et mieux voir où vous allez.
- Dirigez-vous rapidement vers la sortie la plus proche.

Souvenez-vous que, lors d'un incendie, chaque seconde compte. Exercez-vous!

Note : Du matériel d'éducation en prévention des incendies à l'intention des jeunes est disponible sur le site Internet de la Sécurité publique au :

www.securitepublique.gouv.qc.ca, section Sécurité incendie.

PRÉPARER UN PLAN D'ÉVACUATION, C'EST RASSURANT!

PRÉPAREZ VOTRE PLAN D'URGENCE

72 HEURES

Tous les foyers canadiens ont besoin d'un plan d'urgence.

Ce plan vous aidera, vous et votre famille, à prendre les mesures appropriées en cas d'urgence. Concevoir votre plan ne vous prendra que 20 minutes environ.

Les membres de votre famille ne se trouveront peut-être pas au même endroit lorsqu'une urgence surviendra. Prévoyez une façon de vous retrouver ou de communiquer les uns avec les autres et discutez de ce que vous feriez dans différentes situations.

Conservez le guide dans un endroit facile à trouver et à retenir. Vous pourriez également faire des copies du plan et les conserver dans votre véhicule et à votre lieu de travail. Si vous avez complété votre plan en ligne, conservez une copie dans votre ordinateur.

Plan familial

Sorties d'urgence

Préparez un plan d'étage de votre maison montrant toutes les sorties possibles à partir de chaque pièce.

Prévoyez une sortie principale ainsi qu'une autre sortie pour chaque pièce. Si vous habitez en appartement, en cas d'urgence, évitez de prendre l'ascenseur. Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser les escaliers, informez le personnel d'urgence à l'avance.

Sachez comment couper l'eau, l'électricité et le gaz, s'il y a lieu.

Prévoyez également au moins un itinéraire pour quitter votre quartier, au cas où vous devriez partir rapidement (pensez à plus d'une option).

CONSEILS

- **En plus de préparer votre plan et votre trousse d'urgence, vous pourriez apprendre à prodiguer les premiers soins et ainsi être en mesure de sauver des vies.**
- **Communiquez avec la Croix-Rouge canadienne ou le bureau de l'Ambulance Saint-Jean le plus près pour obtenir de l'information sur les cours de premiers soins.**

Lieux de rassemblement

Désignez des endroits sûrs où tous les membres de votre famille se rassembleront si vous ne pouvez pas aller à la maison ou si un ordre d'évacuation est donné.

Lieu de rassemblement sûr près de la maison :
Lieu de rassemblement sûr à l'extérieur du quartier :
Routes d'évacuation pour sortir du quartier :

Travail

Informez-vous sur les plans d'évacuation d'urgence à votre travail et sur ce que vous devrez faire en situation d'urgence. Pensez à laisser des articles de base à votre bureau, comme de l'eau et des aliments non périssables, au cas où vous devriez y rester pendant quelque temps.

Vérifiez auprès de votre employeur quels sont les plans d'urgence mis en place en milieu de travail, notamment les avertisseurs d'incendie, les points de rencontre, les membres du personnel responsables de la sécurité ainsi que les responsables d'étage.

Enfants

Demandez aux responsables de l'école ou de la garderie de vos enfants quelles sont leurs politiques concernant les urgences et comment ils communiqueront avec les familles dans une telle situation.

Demandez-leur également quel type d'autorisation ils exigent pour laisser partir un enfant avec une personne désignée, au cas où vous ne pourriez pas aller chercher vous-même votre enfant. Assurez-vous que l'école ou la garderie dispose d'une liste à jour des coordonnées des parents, des gardiens et des personnes désignées.

PRÉPAREZ VOTRE PLAN D'URGENCE

72 HEURES

Personne désignée 1 :

Tél. :

Personne désignée 2 :

Tél. :

Personne-ressource de l'école :

Plan pour les animaux de compagnie

En situation d'évacuation, gardez à l'esprit qu'en raison de règlements de santé, les animaux de compagnie sont interdits dans certains abris publics ou hôtels.

Prévoyez confier vos animaux à un ami ou à un parent ou trouvez un hôtel où les animaux sont acceptés ou une pension pour animaux dans votre secteur et un peu plus loin de la maison.

Emplacement et coordonnées :

Besoins de santé particuliers

Établissez un réseau personnel de soutien composé d'amis, de parents, de fournisseurs de soins de santé, de collègues de travail et de voisins qui comprennent vos besoins particuliers.

Notez les détails concernant ce qui suit :

- Allergies
- Antécédents médicaux familiaux
- Besoins en logement
- Chirurgies
- Coordonnées des personnes-ressources
- État de santé
- Assurances
- Médicaments
- Tests de dépistage
- Vaccins récents

Conservez un exemplaire de cette information dans votre trousse d'urgence et donnez-en un aux personnes de votre réseau personnel de soutien.

Conservez un exemplaire de cette information dans votre trousse d'urgence et donnez-en un aux personnes de votre réseau personnel de soutien. Discutez avec votre médecin de la possibilité de préparer un sac prêt-à-emporter contenant une réserve de médicaments et de fournitures médicales pour deux semaines, si possible, ainsi que les ordonnances et les documents médicaux appropriés. Rappelez-vous que les pharmacies seront peut-être fermées pendant un certain temps, même lorsque la situation d'urgence aura été maîtrisée.

Information sur l'état de santé :
Médicaments et fournitures médicales :
Emplacement du sac prêt-à-emporter :

Plans relatifs à certains risques particuliers

Sécurité publique Canada offre des renseignements sur des risques spécifiques, comme des tremblements de terre, des pannes d'électricité, des inondations ou des tempêtes violentes.

- Téléchargez votre exemplaire gratuit au **www.preparez-vous.ca.**

Plan de sécurité du quartier

Entendez-vous avec vos voisins afin que tous les habitants du quartier soient pris en charge. Faites des jumelages pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Coordonnées en cas d'urgence

Photocopiez cette liste. Laissez-en une copie près de votre téléphone. Dans la mesure du possible, programmez ces numéros sur le téléphone de votre domicile et sur votre téléphone cellulaire.

CONSEILS

- **Inscrivez un rappel afin de mettre à jour votre plan d'urgence dans un an.**
- **À la même date l'an prochain, faites une revue des coordonnées, appliquez vos plans d'évacuation d'urgence, changez les piles du détecteur de fumée et du détecteur de monoxyde de carbone et regarnissez votre trousse.**
- **Changez les piles, la nourriture et l'eau qui se trouvent dans vos trousses une fois par année.**

Consignes pour assurer la sécurité à domicile

Assurez-vous d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone, un détecteur de fumée et un extincteur qui fonctionnent ainsi qu'une trousse de premiers soins complète. Si vous vivez en appartement ou si vous êtes à l'hôtel, assurez-vous de savoir où se trouvent les dispositifs d'alarme-incendie et au moins deux sorties de secours.

Assurez-vous d'avoir un extincteur de feu sur chaque étage de la maison, dont un dans la cuisine. Tous les membres de votre famille devraient savoir où se trouvent les extincteurs. Les adultes et les enfants en mesure de s'en servir devraient savoir comment ils fonctionnent. Consultez les instructions sur la durée de vie utile de votre extincteur et informez-vous auprès de votre service d'incendie municipal pour obtenir plus de renseignements.

Les adultes et les enfants en mesure de le faire devraient savoir comment couper l'alimentation en eau, en électricité et en gaz de votre domicile. Préparez des inscriptions très visibles pour indiquer où se trouvent les robinets d'arrivée d'eau et de gaz ainsi que la boîte de disjoncteurs ou la boîte à fusibles. **Apprenez aux enfants comment et quand composer le 9-1-1 et montrez-leur comment communiquer avec la personne-ressource de l'extérieur de votre région.**

Emplacement des extincteurs :
Emplacement du robinet d'arrivée d'eau :
Emplacement de la boîte de disjoncteurs :
Emplacement du robinet de gaz :
Emplacement du drain de sol :

(Ne déposez jamais de boîtes, de meubles, etc. sur le drain, au cas où il y aurait une inondation.)

CONSEILS

- **Limitez vos appels aux urgences et limitez la durée de votre appel afin de libérer la ligne pour les autres personnes.**

Consignes à suivre en cas d'urgence

Composez le 9-1-1 pour signaler un incendie ou un crime ou pour sauver une vie. Pour les cas non urgents, composez le numéro à 10 chiffres qui figure dans l'annuaire téléphonique local ou dans le présent plan d'urgence pour communiquer avec la police, les pompiers et les autres services de soins de santé. Lorsque vous fournissez des indications sur l'endroit où vous vous trouvez aux services d'urgence, donnez l'adresse exacte et indiquez l'intersection la plus proche.

En cas d'urgence

- Suivez le plan d'urgence.
- Prenez votre trousse d'urgence.
- Assurez votre propre sécurité avant de venir en aide aux autres.
- Écoutez la radio ou la télévision pour obtenir le plus d'informations possibles. Les autorités locales pourraient vous demander de rester où vous êtes. Suivez leurs instructions.
- Restez où vous êtes jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'on vous donne l'ordre d'évacuer les lieux.

Ordre d'évacuation

Les autorités ne vous demanderont pas de quitter votre domicile à moins d'avoir des raisons de croire que vous êtes en danger. Si vous recevez l'ordre d'évacuer les lieux, apportez avec vous votre trousse d'urgence, votre portefeuille, les papiers d'identité de chacun des membres de la famille, des copies des documents essentiels de la famille et un téléphone cellulaire (avec une pile de rechange et un chargeur), si vous en avez un. Utilisez les voies désignées par les autorités locales.

Si vous avez le temps, téléphonez à votre personne-ressource à l'extérieur de la ville ou envoyez-lui un courriel. Dites-lui où vous allez et à quel moment vous pensez arriver. Une fois que vous êtes en sécurité, faites-lui savoir. Informez-la si des membres de la famille ont été séparés. Si vous avez le temps, laissez une note pour dire aux autres où vous êtes et à quelle heure vous êtes parti. Si on vous le demande, coupez l'alimentation en eau et en électricité.

Ne coupez pas l'alimentation en gaz naturel, sauf si on vous demande expressément de le faire. Lorsque vous coupez l'alimentation en gaz, la compagnie doit la rétablir elle-même, ce qui pourrait prendre plusieurs semaines en situation d'urgence importante. Amenez vos animaux de compagnie avec vous. Verrouillez les portes de votre domicile. Suivez les instructions des autorités. Si vous devez vous rendre à un centre d'évacuation, inscrivez-vous au bureau d'accueil. Ne retournez pas à la maison avant que les autorités vous disent qu'il est sécuritaire de le faire.

TROUSSE D'URGENCE

Comment vous préparer?

1

Renseignez-vous sur les risques présents dans votre localité. L'endroit où vous habitez peut être exposé à des inondations, à des tremblements de terre, à des glissements de terrain ou à des accidents industriels.

Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre municipalité ou faites vos recherches sur Internet.

2

Prévoyez les articles nécessaires pour vos besoins essentiels. En cas de situation d'urgence, vous et votre famille devrez peut-être subvenir à vos besoins de première nécessité dans l'attente des secours ou du rétablissement des services essentiels. Il est donc important de préparer une trousse d'urgence, c'est-à-dire d'avoir en tout temps chez vous les articles essentiels. Vous devrez peut-être vous débrouiller sans source d'énergie ni eau courante. Préparez-vous à être autosuffisant pendant au moins 72 heures.

CONSEILS

- **Gardez un téléphone à fil à la maison, car la plupart des téléphones sans fil ne fonctionneront pas pendant une panne de courant.**

Trousse d'urgence

À la maison

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants :

- Eau potable – deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours.
- Nourriture non périssable – provision pour au moins trois jours.
- Ouvre-boîte manuel.
- Radio à piles – piles de rechange.
- Lampe de poche – piles de rechange.
- Chandelles.
- Briquet ou allumettes.
- Trousse de premiers soins – bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques.

Pour encore plus de précaution :

- Sifflet – pour signaler votre présence aux secouristes.
- Masques antipoussières – pour filtrer l'air contaminé.

Articles à emporter si vous devez évacuer votre domicile en cas d'urgence

- Médicaments.
- Articles pour l'hygiène – brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique, sacs à ordures.
- Vêtements de rechange.
- Couvertures.
- Argent comptant et monnaie.
- Clés de voiture et de maison.
- Papiers personnels importants – photocopies de vos pièces d'identité.
- Articles pour bébés – lait maternisé, couches jetables, biberons.
- Articles pour animaux domestiques – nourriture, médicaments, laisse.

CONSEILS

- **Mettez à l'avance ces articles dans un sac à dos ou un bac.**
- **Si vous êtes une personne à mobilité réduite, n'oubliez pas votre canne, marchette ou fauteuil roulant.**

TROUSSE D'URGENCE

Trousse d'urgence pour votre automobile

Pour affronter l'hiver ou en cas de panne ou d'accident, vous trouverez utile d'avoir les articles suivants dans votre automobile :

- Pelle, grattoir et balai à neige.
- Sable ou sel.
- Bandes de traction.
- Lampe de poche – piles de rechange.
- Trousse et manuel de premiers soins.
- Ciseaux pour couper les ceintures de sécurité.
- Fusées éclairantes ou lanterne d'avertissement.
- Bouteilles d'eau et aliments non périssables.
- Câbles de survoltage.
- Allumettes et bougies dans une boîte de métal ou un sac de plastique – utiles pour se réchauffer, réchauffer une boisson ou s'éclairer.
- Couvertures.
- Vêtements chauds et bottes de rechange.
- Cartes routières.
- Pièces de 25 cents (au moins 2) ou une carte d'appel – si vous n'avez pas de cellulaire.
- Constat amiable – commandez votre exemplaire auprès du Groupement des assureurs automobiles au 1 877 288-4321 (sans frais) ou au www.infoassurance.ca, section Documents.

Trousses préemballées

Vous pouvez vous procurer des trousses préassemblées à la Croix-Rouge et dans certains magasins à grande surface.

CONSEILS

- **Si vous soupçonnez que votre eau est contaminée, informez-vous auprès de votre municipalité ou des autorités locales pour obtenir des détails. En cas de doute, ne buvez pas l'eau.**
- **Gardez-vous de l'argent comptant puisque les guichets automatiques et les réseaux bancaires pourraient ne pas fonctionner pendant une urgence ou une panne de courant. Vous pourriez avoir du mal à utiliser vos cartes de débit ou de crédit.**

EN CAS D'INCENDIE

La négligence et l'imprudence sont les principales causes des incendies à la maison. L'avertisseur de fumée est le moyen le plus fiable pour vous alerter du feu.

Se protéger contre les incendies

- Installez un avertisseur de fumée à chaque étage.
- Assurez-vous de son bon fonctionnement une fois par mois et, au besoin, remplacez la pile.
- Remplacez vos avertisseurs tous les 10 ans ou avant s'ils sont défectueux.
- Installez un extincteur portatif, de préférence de type ABC, dans la cuisine.
- Dessinez un plan d'évacuation de votre domicile et prévoyez des façons d'évacuer, selon le cas, avec vos enfants ou des personnes à mobilité réduite ou si le feu survient la nuit.
- Exercez-vous, une fois par année, à évacuer votre domicile avec votre famille.

Si le feu se déclare APPELEZ LE 9-1-1.

- Utilisez un extincteur seulement s'il s'agit d'un début d'incendie. Placez-vous dos à une sortie et visez la base des flammes.
- Fermez les portes et les fenêtres de la pièce où le feu s'est déclaré, afin d'éviter sa propagation.
- N'ouvrez pas une porte si elle est chaude au toucher.
- Faites sortir calmement et rapidement tous les occupants du domicile. Marchez à quatre pattes sous la fumée pour respirer moins de fumée toxique.
- Si le feu se déclare la nuit, enveloppez-vous de couvertures plutôt que de chercher vos vêtements.
- Rendez-vous à votre point de rassemblement. Ne retournez à l'intérieur en aucun cas.
- Verrouillez les portes de votre domicile.
- Empruntez le parcours indiqué par les autorités pour vous rendre au centre de services aux sinistrés.
- Enregistrez-vous à l'accueil du centre. Vos proches pourront ainsi vous joindre plus facilement.
- Si vous décidez de vous rendre chez des amis ou des proches, informez les autorités du centre de l'endroit où vous joindre.

EN CAS D'INCENDIE

En cas d'évacuation, comment se retrouver?

Lors de l'évacuation de votre domicile, il se peut que des membres de votre famille ne soient pas avec vous. Vous les retrouverez plus facilement si :

- Vous avez pris connaissance des directives en cas d'urgence de l'école et de la garderie de vos enfants. Vous saurez ainsi qui appeler pour savoir où ils sont.
- Vous avez convenu d'un lieu de rassemblement dans le cas où vos enfants ne seraient pas à l'école.

Si on vous demande de rester chez vous

À la maison, vous devez avoir suffisamment d'eau et de nourriture pour subsister pendant les trois premiers jours d'une situation d'urgence.

- Suivez les directives des autorités.
- Suivez les nouvelles à la radio, à la télévision ou sur Internet.

Si la situation l'exige :

- Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.
- Éteignez tous les systèmes avec prise d'air extérieur (échangeur d'air, climatiseur, thermopompe, hotte de la cuisinière, sécheuse, etc.).
- Bouchez les prises d'air extérieures de ces systèmes avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre domicile.

EN CAS DE LONGUE PANNE DE COURANT L'HIVER

Les pannes d'électricité sont normalement de courte durée.

Se préparer à une longue panne de courant

Gardez à la maison dans un endroit sûr :

- Les articles essentiels à vos besoins de première nécessité.
- Un réchaud à fondue et le combustible recommandé.
- Si vous possédez un poêle à bois ou un foyer, approvisionnez-vous en combustible.
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone et assurez-vous régulièrement de son bon fonctionnement.

Prenez garde...

N'utilisez jamais à l'intérieur des appareils conçus pour l'extérieur ou pour le camping, comme les barbecues au charbon de bois ou au propane, les chaufferettes ou les poêles au propane. Ces appareils augmentent le risque d'incendie et dégagent du monoxyde de carbone, un gaz inodore, incolore et potentiellement mortel.

S'il fait trop froid chez vous

- Quittez votre domicile. Si vous ne savez pas où aller, communiquez avec votre municipalité.
- Apportez vos articles essentiels (voir trousse d'urgence pour 72h en page 42).
- Avant de partir, fermez l'entrée d'eau et vidangez la tuyauterie. Mettez de l'antigel dans les toilettes et les renvois de lavabos. Coupez l'entrée principale d'électricité et de gaz.

Quand l'électricité revient

- Assurez-vous que le chauffe-eau est rempli avant de rétablir le courant.
- Rétablissez le courant électrique en ouvrant l'interrupteur principal.
- Ouvrez l'entrée d'eau et les robinets pour laisser l'air s'échapper.
- N'ouvrez pas vous-même le gaz : demandez à un spécialiste de le faire.

CONSEILS

- **Si vous utilisez une génératrice, suivez les instructions du fabricant et observez les règles de sécurité qui y sont mentionnées.**

EN CAS DE LONGUE PANNE DE COURANT L'HIVER

Si la panne se prolonge quelques jours

- Quittez votre domicile s'il y fait trop froid. Si vous ne savez pas où aller, communiquez avec votre municipalité. N'oubliez pas d'emporter votre trousse d'urgence (voir la section Trousse d'urgence, à la page 44 du présent guide).
- Avant de partir, fermez l'entrée d'eau et vidangez la tuyauterie. Mettez de l'antigel dans les toilettes et les renvois de lavabos. Coupez l'entrée principale d'électricité et de gaz.

ATTENTION À L'INTOXICATION ALIMENTAIRE

- Vérifiez la fraîcheur des aliments du réfrigérateur et du congélateur.
- Jetez les aliments périssables (produits laitiers, viandes, volailles, poissons, oeufs, etc.) exposés à une température supérieure à 4 °C pendant plus de deux heures.
- Jetez les aliments qui présentent des signes de détérioration tels que des moisissures ou des mauvaises odeurs.
- Ne recongelez jamais les aliments décongelés. Les aliments partiellement décongelés (présence de givre sur la surface de l'emballage) peuvent être remis au congélateur.

La plupart des contrats d'assurance habitation prévoient une couverture spéciale en cas de perte des aliments gardés au congélateur.

EN CAS DE TEMPÊTE VIOLENTE

Les orages, les tempêtes d'hiver, les microrafales et les tornades se caractérisent par des vents violents qui peuvent causer des dégâts importants et même des décès. Voici ce que vous pouvez faire pour vous protéger.

Conseils pour se préparer à une tempête violente

- Coupez les branches mortes et les arbres morts environnants afin de diminuer le risque qu'ils tombent sur votre maison pendant une tempête. Si vous avez des arbres à proximité de fils électriques, communiquez avec Hydro-Québec.
- Nettoyez les gouttières, les drains et les tuyaux de descente des eaux pluviales.
- Assurez-vous que votre toit est en bonne condition.
- Préparez une trousse d'urgence.

À l'approche d'une tempête

- Lorsqu'une tempête violente se prépare, Environnement Canada émet des alertes météorologiques par l'entremise du site Internet meteo.gc.ca, de lignes téléphoniques automatisées et du service Radiométéo. Les stations de radio et de télévision émettent également les bulletins météorologiques d'Environnement Canada. Portez attention à ces informations.
- Consultez toujours les bulletins météorologiques avant une excursion nautique. Ne vous aventurez pas en bateau par temps orageux. Si vous êtes déjà sur l'eau et voyez le mauvais temps s'approcher, dirigez-vous immédiatement vers la rive. N'oubliez pas de confier votre plan de navigation à une personne responsable et de consulter souvent la diffusion à très haute fréquence des prévisions maritimes ou des bulletins de Radiométéo pendant votre excursion.
- Ancrez tout ce qui pourrait être emporté ou arraché par le vent, que ce soit dans la maison ou à l'extérieur. Lorsqu'ils sont emportés par les vents violents, les objets comme les poubelles, les meubles de jardin, les auvents ou l'abri temporaire pour l'auto peuvent non seulement blesser les gens, mais causer d'importants dommages matériels.
- Considérez la possibilité de vous réfugier dans l'endroit que votre famille et vous avez inscrit dans votre plan d'urgence.

EN CAS DE TEMPÊTE VIOLENTE

Pendant une tempête

- Si vous êtes à l'intérieur, éloignez-vous des fenêtres, des portes et du foyer.
- Si les autorités locales vous demandent d'évacuer les lieux, faites-le. Tout retard peut rendre l'évacuation difficile, voire impossible. Apportez votre trousse d'urgence.
- L'utilisation d'un téléphone ordinaire pendant une tempête violente comporte des risques. Ayez recours à un téléphone cellulaire ou à un téléphone sans fil.
- Si vous êtes en voiture, immobilisez le véhicule loin des arbres et des fils électriques qui pourraient tomber sur vous. Évitez de vous arrêter au pied d'une pente raide ou instable ou encore dans des terres basses susceptibles d'être inondées. Restez dans la voiture.
- Si votre auto est immobilisée sur la route durant une tempête de neige, ne sortez pas de votre véhicule. Entrouvrez une fenêtre lorsque vous faites tourner le moteur afin d'éviter l'intoxication au monoxyde de carbone.

En cas de vents violents

Si vous êtes chez vous

- Réunissez les membres de votre famille en un lieu sûr, comme au sous-sol, et abritez-vous sous un meuble solide. Si votre domicile n'a pas de sous-sol, abritez-vous dans la salle de bain, un corridor, un garde-robe ou sous un meuble solide.
- Éloignez-vous des portes et des fenêtres.
- Évitez de prendre l'ascenseur si vous habitez un immeuble à logements.
- Évacuez votre maison mobile, car elle pourrait être emportée par le vent.

Si vous êtes dehors

- Réfugiez-vous dans un bâtiment sûr dont le toit semble solide pour résister à la force du vent et au poids de la neige.
- Si vous êtes dans un lieu découvert et qu'il n'y a pas d'abri à proximité, cherchez refuge sous un viaduc ou dans un fossé ou un repli de terrain. Couchez-vous face contre sol et protégez votre tête avec vos mains.

Lorsque les vents faiblissent

- Faites attention aux débris comme la tôle, le verre ou tout autre objet coupant.
- Ne touchez pas aux fils électriques par terre ou qui pendent, car ils peuvent être sous tension. Communiquez avec Hydro-Québec.
- N'entrez jamais dans un édifice endommagé par les vents.
- Soyez attentif à la qualité de l'eau potable, surtout après des pluies abondantes.

En cas de doute, renseignez-vous auprès de votre municipalité.

HÔTEL-MOTEL St-Régis

HEURES D'OUVERTURE : 12h00 am à 3h30 am

(10 UNITÉS DE MOTEL)

PROPRIÉTAIRES Jessica Hamel Sibyle Höfler

1435, route 116, C.O. 2024
Danville, QC J0A 1A0

BAR : 819 839-3398
Fax : 819 839-1339

Minçavi

Je prends ma santé en main dès **aujourd'hui!**

MINCAVI.COM • 1 800 567-2761

LA BINERIE DU CARRÉ

RESTAURANT · DÉJEUNER

8, rue du Carmel, Danville | 819 839-3775

TY-PHANE

MULTI-SERVICES

- RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX
- MÉNAGE DE DÉBARRAS (INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR)
- ENTRETIEN DE TERRAIN
- PEINTURE, ENTRETIEN ET RÉNOVATIONS MINEURES
- TRANSPORT DE BIENS

438 523-8720 | 514 229-6833

TY-PHANE-MULTI-SERVICES.COM | TY-PHANE@HOTMAIL.COM

TOILLETAGE

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

L'ATELIER d'Abeille

CHANTAL BLANCHARD
819 767-7071

141, 16e AVE., VAL-DES-SOURCES, QC J1T 3M7

Réseau GUS

EAU. FEU. VENT. HUILE. VANDALISME... NOUS Y SOMMES ENSEMBLE.

RBQ : 5670-9702-01

CLAUDE LABBÉ
Président

NETTOYAGE VICTO inc.

819 758-3653

3, rue de l'Artisan | Victoriaville | claude.netvicto@hotmail.com
Heures d'ouverture : Lundi au vendredi, 7 h 30 à 17 h

WWW.NETTOYAGE-VICTO.GUS.CA

DÉMÉNAGEMENT Bouchard

Meilleur tarif en région pour un service en or

819.437.2541

LOCAL ET LONGUE DISTANCE
DÉMÉNAGEMENT • TRANSPORT GÉNÉRAL DRY BOX ET PLATE-FORME

819.352.4440

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION
Jimmy Plourde Inc.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

112, route Desrosiers
Tingwick, QC J0A 1L0
RBQ : 5803-467-01

www.familiprix.com

Habib Néji

pharmacien, Ph.D.

Affilié à :

familiprix

5, rue Grove, Danville, QC J0A 1A0
819 **839-2779**

431, 1ère avenue, Val-des-Sources, QC J1T 1Z3
819 **879-4022**

L'HOMME DE GRIFFINTOWN

La nouvelle trilogie de science-fiction qui débute au Québec.

Disponible partout en librairie et sur Internet

Nuit Blanche, magazine littéraire : "Captivant, original et passionnant!"

Pour en savoir plus sur cette nouvelle parution, ou connaître ses différents points de vente, visitez: editionslpd.com

L'HOMME DE GRIFFINTOWN

La nouvelle trilogie de science-fiction qui débute au Québec.

Disponible partout en librairie et sur Internet

Nuit Blanche, magazine littéraire : "Captivant, original et passionnant!"

Pour en savoir plus sur cette nouvelle parution, ou connaître ses différents points de vente, visitez: editionslpd.com

Le Service de transport collectif (STC) des Sources offre un service de transport de personnes, accessible et sécuritaire pour tous, sans distinction des besoins.

STC DES SOURCES

accessibilité écomobilité

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF
TRANSPORT EN COMMUN | TRANSPORT ADAPTÉ

819 879-7107
stcdessources.com

EDDYNET

MANUFACTURIER DE BALAIS ROTATIFS
SWEEPER ATTACHMENTS MANUFACTURER

T : 1-819-642-0046
SANS FRAIS : 1-866-444-2802
45, rue Roux, Danville, QC J0A 1A0
eddynetinc.com